



T FRANCISCAINS BENIN

COMITE POUR LES DROITS DE L'ENFANT

71^{ème} session – Janvier 2016

EXAMEN DU BENIN

Rapport de mission du Frère Auguste AGOUNPKE de l'ONG Franciscains-Bénin

Genève, janvier 2016

Introduction

Dans le cadre de l'examen du Bénin par le Comité de l'O.N.U. pour les droits de l'enfant (CRC), Franciscans International (F.I.) a reçu Frère Auguste AGOUNPKE de l'ONG Franciscains-Bénin afin de soutenir ses travaux de plaidoyer auprès du Comité concernant les problématiques des enfants accusés de sorcellerie dans le nord-ouest du Bénin et de l'enregistrement des naissances.

Frère Auguste a activement pris part à différentes activités durant son séjour à Genève à travers les rencontres avec les membres du Comité, le suivi de l'examen, les discussions conduites avec l'ambassadeur du Bénin et d'autres membres de la délégation béninoise, les échanges avec le staff de certaines procédures spéciales ainsi qu'avec des ONG partenaires.

1. Plaidoyer auprès des membres du Comité pour les droits de l'enfant

Avant l'examen du Franciscains-Bénin et International ont pu informelle avec les pour le Bénin, AYOUBI Idrissi et d'attirer leur attention problématiques rapport alternatif Nous avons informé Comité sur les



Bénin par le Comité, Franciscains avoir une réunion rapporteurs de CRC notamment Mme. WINTER, afin sur les soulignées dans notre soumis au Comité. les deux membres du avancés constatées

au niveau législatif en ce qui concerne la question de l'infanticide rituel des enfants dits « sorciers » ainsi que les lacunes dans l'action du Gouvernement. Nous avons pu apporter des éléments de réponses aux questions spécifiques posées par les membres du Comité, en ce qui concerne l'ampleur et la localisation du phénomène, le manque de statistiques par rapport au cas qui ont été portés en justice, et avons profité de l'occasion pour également partager le draft de l'étude conduite par Franciscains-Benin en collaboration avec l'Ambassade de France près le Benin. En même temps, nous leur avons posé des questions par rapport à l'engagement du Comité en termes de suivi. Selon les rapporteurs, il y a un manque de fonds de la part de l'H.C.D.H. ce qui fait que les membres du Comité ne conduisent pas des missions de suivi sur le terrain, mais elles ont été ouvertes à toute proposition faite par la société civile et d'autres acteurs. Les rapporteurs se sont engagés d'aborder nos deux problématiques durant l'examen et de demander plus d'informations au Gouvernement, ce qui a été bien le cas.

2. Le suivi de l'examen du Bénin par le CRC

L'examen du Bénin par le Comité pour les droits de l'enfant a eu lieu le 20 janvier 2016, au Palais des Nations, à Genève. La délégation béninoise de haut niveau a été composée de 10 membres et a été conduite par son excellence M. Eloi LAOUROU, Ambassadeur du Bénin près de l'ONU à Genève. Durant l'examen, après une présentation de la situation des droits de l'enfant par le chef de la délégation, les rapporteurs pour le Bénin ainsi que les autres membres du Comité ont posé une série de questions sur différentes problématiques, y compris sur la question de l'infanticide rituelle des enfants dits « sorciers » et l'enregistrement des naissances, surtout des enfants placés en institutions et en zones rurales. Leurs questions et observations sont principalement basées sur les informations fournies par Franciscains-Benin et Franciscains International à travers le rapport alternatif et l'échange informelle avec les deux rapporteurs avant l'examen. Au terme de l'examen, nous avons pu échanger avec les membres de la délégation béninoise qui étaient ouverts à un suivi et à la collaboration sur le terrain. *Pour plus d'informations sur les résultats de l'examen, veuillez voir le communiqué de presse ci-joint. Les résultats ont été largement diffusés par les médias locaux.*



3. Rencontres avec les procédures spéciales

a. *L'assistante du Rapporteur spécial sur le droit à la santé*

Durant la rencontre avec l'Assistante du Rapporteur spécial sur le droit à la santé, Mme, de la Sierra Lucia, Franciscains-Benin et Franciscains International ont partagé des informations par rapport à la question des enfants dits « sorciers » par la perspective du droit à la santé. Des difficultés liées à l'accès aux services de santé de la majorité des femmes enceintes dans le nord du pays, amènent à ce qu'elles ne

reçoivent pas des soins médicaux au cours de leur grossesse et jusqu'à l'accouchement. L'une des conséquences serait la prédisposition de leurs nouveaux-nés à l'infanticide rituelle à cause des croyances traditionnelles qui font que certains enfants sont considérés comme « sorciers ».

b. L'Assistant du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Le but de la rencontre avec l'Assistant du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, M. Dorian HALL, était de faire le suivi de sa mission au Bénin en 2013. Dans son rapport de mission le Rapporteur spécial a aussi brièvement parlé de la question des enfants dits « sorciers » parmi les facteurs qui exposent l'enfant à ces vulnérabilités. Nous avons partagé des informations sur le développement récent au niveau législatif ainsi que sur la situation actuelle. Le représentant du Rapporteur spécial a encouragé Franciscains-Bénin d'utiliser le système de communication des procédures spéciales pour porter des cas concrets à leur attention.



c. L'assistant de l'Expert indépendant sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme

Les discussions menées avec l'assistant de l'Expert indépendant sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme, M. Arnaud CHALTIN, les discussions ont été axées sur l'impact des pratiques de la sorcellerie sur les personnes atteintes d'albinisme qui va être le focus du prochain rapport de l'Expert indépendant qui sera présenté devant le Conseil des droits de l'homme. Des informations ont été partagées sur l'infanticide rituelle des enfants dits « sorciers » au nord du Bénin. Ces informations ont suscité l'intérêt de notre interlocuteur. Nous espérons pouvoir contribuer au rapport de l'Expert indépendant sur la perspective du Bénin.

4. Rencontres avec des ONG partenaires

a. *Franciscans International*

Les représentants du Franciscains-Benin et Franciscains International ont eu un échange sur les activités planifiées qui seront planifiées et menées sur le Benin durant l'année 2016. Une première discussion a été effectuée par rapport au suivi des recommandations du CRC ainsi que la mise en application sur le terrain du nouveau manuel de Franciscains International sur l'Extrême pauvreté et les droits de l'homme. Dans ce cadre, un atelier de suivi est prévu afin de promouvoir le manuel auprès des acteurs concernés et d'assurer sa mise en œuvre.

b. *Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)*

Les discussions entreprises avec l'ONG BICE ont permis de renforcer le partenariat entre Franciscains-Bénin et le BICE. Le renforcement des capacités permettra ainsi de mieux faire face au problème des enfants accusés de sorcellerie. Franciscains-Benin vient d'être admis comme membre du BICE au Benin le 12/01/2016. Des pistes de futures collaborations ont été discutées durant cette rencontre après une présentation détaillée du travail de chaque organisation.



c. *Le Centre pour les droits civils et politiques (CCPR)*

Lors de sa visite à Genève, le Frère Auguste a également eu la possibilité de rencontrer M. Patrick MUTZENBERG, le Directeur Exécutif du CCPR. Le CCPR est une ONG basée à Genève qui coordonne le processus de reporting des ONG au Comité pour les droits de l'homme (CDH). Le Bénin a été examiné par ledit Comité en octobre 2015 et Franciscains International a contribué au rapport alternatif conjoint de la société civile. Nos deux problématiques ont été prises en compte et soulevées lors de l'examen par les membres de ce Comité. Avec le CCPR, nous avons discuté de la possibilité d'organiser une conférence à Cotonou en Avril ou Mai 2016 portant sur le suivi des recommandations issues du mécanisme des Nations Unies, et notamment le CDH et le CRC. L'idée serait d'inviter différents acteurs, y

compris des représentants du Gouvernement, de la société civile, un membre de chaque Comité, l'Ambassade de France, l'UNICEF, etc. pour discuter du suivi.

Ainsi se présentent les grandes articulations de notre mission en Suisse (Genève) du 18/ au 30/ 01/ 2016

ANNEX I :

COMITE DE L'ONU POUR LES DROITS DE L'ENFANT : le Bénin appelé à remédier à la situation des enfants dits sorciers et à renforcer l'enregistrement des naissances.

Le Bénin a été soumis le 20 janvier 2016, à l'examen périodique par le Comité de la Convention de l'Onu à Genève. Ce dernier a évalué la situation des droits des enfants béninois en se basant principalement sur les informations reçues de la société civile, dont Franciscains-Bénin, partenaire majeur de Franciscains International (FI), et sur les renseignements fournis par la délégation Béninoise présente à l'examen.

La situation des enfants dits sorciers, met en danger leurs droits à la vie, à la santé, et au développement ; et l'enregistrement des naissances, subit encore beaucoup trop d'obstacles au Bénin. En tant qu'Etat membre de la Convention relative aux droits de l'enfant, Le Bénin a été soumis le 20 janvier 2016, à l'examen périodique par le Comité de la Convention de l'Onu. Ce dernier a évalué la situation des droits des enfants béninois en général et celle des enfants dits sorciers en particulier. En se basant principalement sur les informations reçues de la société civile, dont Franciscains-Bénin, partenaire majeur de Franciscains International (FI), et sur les renseignements fournis par la délégation Béninoise présente à l'examen, parmi les remarques et les questions du Comité figurent deux thématiques sur lesquelles Franciscains International travaille depuis plusieurs années avec son partenaire Franciscains-Bénin.

Le Comité a donc repris l'information fournie par Franciscains-Bénin et Franciscains International, d'après laquelle la majeure partie du travail de secours porté aux enfants dits sorciers, ainsi que les campagnes de sensibilisation sur le sujet, sont mis en œuvre par les ONG et non pas par l'Etat. Le Comité a demandé que la délégation lui fournisse des statistiques sur le nombre de cas amenés en justice, en appuyant la gravité du problème et la nécessité d'y remédier rapidement. Malgré les progrès législatifs du Bénin pour la promotion et la protection des droits des enfants, le Comité reste préoccupé par rapport au nouveau Code pénal qui n'a pas encore été adopté, alors qu'il incrimine explicitement le meurtre rituel des enfants dits sorciers.

La délégation Béninoise a noté en réponse que le phénomène des enfants dits sorciers « a fait l'objet de discussions dans la cellule nationale de protection de l'enfance, » et a salué « le travail remarquable des partenaires au Nord du pays, qui a fait réduire le problème, » en notant le rôle particulier de Franciscains-Bénin. Elle a affirmé que le Code de l'enfant promulgué le 31 décembre 2015 prévoit en effet la



répression de l'infanticide dû à des pratiques traditionnelles néfastes, et a souligné le besoin de sensibiliser suffisamment la population pour que les victimes puissent dénoncer les faits, et rendre la répression effective. La dénonciation sera clé : les pouvoirs publics doivent être informés, pour qu'une poursuite pénale puisse être enclenchée. La délégation s'est engagée à relever le défi en collaborant avec leurs partenaires locaux y compris les ONG.

Le Comité a également exprimé son inquiétude par rapport au taux d'enregistrement des naissances et l'absence de mesures spécifiques concernant les enfants placés en institutions, dans les milieux ruraux, et dans le nord du pays. Quelles mesures ont été prises par l'Etat pour faire face à cette situation ?

La délégation a répondu en notant que le Bénin fait des efforts vers une informatisation de l'état civil. Elle a noté que plus de sept milles enfants ont pu être inscrits grâce aux centres de promotion sociale qui, en collaboration avec l'UNICEF, continuent de faire un travail auprès des mairies pour recueillir les enfants qui ne sont pas enregistrés. Pour ce qui est des enfants en institution, la délégation a expliqué que le processus était compliqué par le fait que la justice doit d'abord essayer de retrouver les parents de ces enfants pour savoir s'ils ont été enregistrés, et que s'ils ne les trouvent pas, ils doivent procéder à de longues formalités avant de pouvoir les enregistrer.

Franciscains-Bénin et FI continueront de suivre les questions d'infanticide rituel et d'enregistrement des naissances au Bénin, en maintenant leurs actions de plaidoyer à l'ONU et auprès des gouvernants locaux et nationaux, afin de s'assurer que les recommandations de l'ONU faites au Bénin soient mises en œuvre et suivies.